

Le Voyacais

Septembre 2021



L'édito

Traditionnellement, l'été et les vacances venus, l'actualité ralentit, chacun se donne rendez-vous à la rentrée. A Vouhé cette vérité ne vaut plus.

Nous avons commencé les festivités par la soirée du 13 juillet qui a rencontré un grand et sympathique succès. Puis les 13 et 14 août, 2 démonstrations de spectacle équestre avec Chevauch'Evasion et le dimanche 29 août le vide grenier organisé par « Vouhé en Fête » a donné le clap de fin des vacances et vous a rassemblé dans les rues de Vouhé. Des projets sont en route ...

Le livre « Vouhé à travers les siècles » de Laure Chaurey et Annette Begaud a retenu l'attention de nombreux futurs lecteurs et près de 200 exemplaires ont été réservés.

Le dépôt de pain, tenu par le boulanger de Benon, va ouvrir ses portes le 7 octobre dans le local de l'ancienne bibliothèque. Le camion de l'Atelier de LILIE est présent sur la place de l'église un jeudi sur deux ainsi que les samedis matin sur rendezvous.

L'effectif de l'école est en légère baisse et compte 66 élèves contre 73 l'année dernière. La rentrée scolaire voit donc la fermeture d'une classe... dans l'attente de la construction d'un nouveau lotissement qui est à l'étude.

Des familles ont profité des vacances pour venir s'établir à Vouhé. Qu'elles soient les bienvenues. Nos associations et les manifestations proposées par la commune leur permettront, sans aucun doute, de participer à la vie du village.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée.

Votre Conseil Municipal

Vouhé



La Mairie L'agence postale

7 rue de la Mairie 17700 Vouhé

Tél: 05 46 68 96 16

mairie.vouhe17@orange.fr

Www.vouhe17.fr

Horaires

Mardi, Mercredi, Vendredi 14h30—18h30

Samedi 9h30-12h30

Vouhé « A travers les siècles » est sous presse!

Au fil de ses 628 pages et de ses 57 chapitres, vous découvrirez entre autres :

- ♦ Ses seigneuries et ses domaines : le Prieuré Saint Antonnin de Vouhé, la Maison de La Rochefoucauld, Boisfontaine, La Poupelière, Le Breuil, le prieuré de Saint-Bibien d'Argenson, Chizelle et sa métairie, le domaine de la Maisonneuve, La Meulière, Le grand Gillan, Bel Air, Vide Bouteille, La Folie.
- ♦ Ses moulins à eau et à vent : Jaudon, le Petit Saint-Bibien, La Gravette, Bois Fontaine, Cléret, Jolitrut, Godard, le moulin d'Amourette.
- ♦ Vouhé sous la Révolution Française, l'élection de son premier maire, les gardes nationales, la guerre 14-18 et ses morts pour la France.
- ♦ L'église Notre dame de l'Assomption de Vouhé, l'École, la gare de Puyravault-Vouhé.
- ♦ Les cent ans de la laiterie de Vouhé.

Vous ferez également connaissance avec l'histoire de ceux qui ont commencé à développer le village. Quelle aventure ce fut pour nous de les faire revivre en reconstituant leur vie sociale, locale, militaire et tout simplement leur vie de tous les jours!

Mmes Annette Bégaud et Laure Chauray ont le plaisir de vous inviter cordialement à venir réceptionner le livre que vous avez réservé :

Samedi 2 octobre prochain de 16 à 18 heures à la salle des fêtes de Vouhé

Les personnes désireuses de le découvrir, seront évidemment les bienvenues!

Les numéros d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

européen: 112

Samu: 15

Police / Gendarmerie: 17 Sapeurs-pompiers: 18

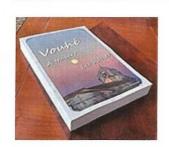
Secours en mer : 196

Urgence aéronautique 191

Numéro d'urgence

pour les personnes sourdes

et malentendantes: 114







Le dépôt de pain ouvrira ses portes le 7 octobre dans l'ancien local de la bibliothèque, à l'ancienne mairie, place de la poste. Une enseigne « dépôt de pain -Boulangerie du Parc » sera accro-

chée au-dessus de la porte On vous proposera divers pains, viennoiseries et gâteaux.

Les horaires d'ouverture : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi – Samedi -









L'ATELIER DE LILIE

Ophélie, artisan coiffeur, barbier itinérant, vous accueille depuis le 12 août le jeudi (tous les 15 jours)

et le samedi sur rendez-vous dans son camion, place de l'église.

Elle propose shampoing, coupe, couleur et soins; femmes, hommes et enfants



Retrouvez son planning sur contact@latelierdelilie.fr tél: 06 70 34 32 40

Le 9 septembre : dernier jour pour le camion « A Moules A l'Heure » Fin de saison



La collecte séparée des biodéchets arrive en Aunis Sud

TOTAL STATES AND STATE



24 réunions d'informations pour s'équiper

Un kit d'accompagnement : carte d'accès magnétique, bio-seau, sacs biodégradables, guide du tri, seront mis à votre disposition.

Réunion à Vouhé le 1^{er} octobre 2021 – 19 h Salle des fêtes

Mais qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Il s'agit de tout ce qui est composé à 100% de matière organique (épluchures de légumes, restes de fruits, coquilles d'œufs, découpes de viandes ou de poissons, marc de café...).

Les biodéchets représentent 30% du poids de nos poubelles ; les enfouir ou les incinérer n'a pas de sens, d'autant qu'ils peuvent être facilement triés et valorisés en compost ; la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 prévoit un tri obligatoire de ces biodéchets, applicable aux professionnels comme aux particuliers

dès 2023;

Cyclad a décidé d'anticiper en expérimentant une collecte des biodéchets dès l'été 2018. Pour ce faire, 17 "points compost" ont été installés en juin 2018 sur les communes de Surgères et d'Aigrefeuille d'Aunis.

Lancement de la collecte

Dès le 1^{er} novembre vous pourrez déposer à tout moment vos biodéchets dans les « bornes marrons » d'apport volontaire ouvertes 24h/24.

Que deviennent les biodéchets?

Les bornes marrons seront collectées chaque semaine et les biodéchets seront compostés à proximité pour être utilisés par les agriculteurs et rendus à la terre. Ne déposez aucun autre déchet.

Septembre 2021

ACCA

DATES DES BATTUES CHEVREUIL

SAMEDI 9 OCTOBRE 2021

SAMEDI 6 NOVEMBRE 2021

SAMEDI 4 DECEMBRE 2021

SAMEDI 22 JANVIER 2022

Une première battue a eu lieu le SAMEDI 28 AOUT 2021

R'THON

L'Assemblée Générale de l'association R'Thon Voyacais se tiendra le vendredi 10 septembre 2021 à la salle des fêtes de Vouhé à 20 h.

Si vous souhaitez rejoindre nos bénévoles vous êtes les bienvenus à notre Assemblée Générale du 10 septembre.



Le carnet voyacais

MARIAGE

Monsieur Stéphane SCHMITT et Madame Caroline MANGIN ont échangé leurs consentements le 24 juillet 2021 Les mariés ont reçu à cette occasion une médaille de mariage de la Monnaie de Paris

NAISSANCE

Bienvenue à Sïdney DUMONT née le 23 juillet 2021

DECES

Madame PELON (née DENOU) Yvette décédée le 14 juillet 2021 à l'EHPAD de Lagord a été inhumée au cimetière de Vouhé le 20 juillet 2021

Mme LAMOTHE Sylvie (née NAUDIN) décédée le 21 juillet 2021 à l'hôpital de La Rochelle, des suites d'une longue maladie, a été inhumée au cimetière de Vouhé le lundi 26 juillet 2021

Mme MORISSET Danielle (née CLYON) décédée le 22 juillet 2021 à l'hôpital de La Rochelle, des suites d'une longue maladie, a été inhumée au cimetière de Vouhé le jeudi 29 juillet 2021

Monsieur BRIAND Guy décédé le 28 juillet 2021 à l'hôpital de La Rochelle a été inhumé au cimetière de Vouhé le 3 août 2021

Les principales décisions du Conseil Municipal du 8 juillet 2021

Approbation du procès-verbal du Conseil du 17 juin 2021

Institution de la taxe d'aménagement des zones d'activités communautaires à compter du 1er janvier 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2018 la Communauté de Communes et les Communes du territoire accueillant des zones d'activités communautaires ont délibéré, afin de mettre en place des conventions permettant le reversement des recettes de la part communale de taxe d'aménagement perçues sur ces zones, dans le but de compenser la charge de ces équipements publics.

Toutes les communes concernées ont validé ce principe, sauf la commune de Vouhé sur laquelle a été aménagé le parc d'activités du Cluseau.

La Communauté de Communes considérant que ce refus créé une situation d'iniquité, propose l'instauration d'une collecte de l'intégralité des recettes de taxes d'aménagement avec une convention de reversement du produit de la taxe d'aménagement ne relevant pas des zones d'activités communautaires.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer :

Les principales décisions du Conseil Municipal du 8 juillet 2021 (suite)

Après en avoir délibéré, le Conseil vote : 15 voix contre

Ne valide pas l'institution à compter du 1^{er} janvier 2022 d'une part communautaire de taxe d'aménagement sur le territoire de la Communauté des Communes

Ne renonce pas à compter du 1^{er} janvier 2022 à percevoir la part communale de la taxe d'aménagement

Ne valide pas le principe de reversement par la CDC aux communes membres de l'intégralité des recettes de taxe d'aménagement qui ne sont pas générées par la zone d'activités, qu'elle percevra

Tarifs de la cantine 2021/2022

Le Conseil décide à 15 voix pour de ne pas réviser le prix du repas des enfants et adultes

Subvention accordée à l'association « Société des sciences de Surgères »

Cette association a participé à l'élaboration du livre « Vouhé à travers les siècles » de Mesdames Laure Chauray et Annette Begaud, voyacaises d'adoption, et qui sera édité très prochainement.

Monsieur le Maire propose la somme de 300 €.

Le Conseil décide à 14 voix pour et 1 voix contre de subventionner cette action à hauteur de 300 €

Désignation d'un représentant de la Commune pour la mise en place des commissions géographiques du syndicat mixte des rivières et marais (SYRIMA)

Le Conseil a désigné à l'unanimité Mr Eric Lavergne, 3 ème adjoint

Lignes directrices de gestion

Selon un arrêté portant sur les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, la promotion et valorisation des parcours professionnels :

Les lignes directrices de gestion prennent effet au 1 er septembre 2021.

Elles sont établies pour une durée de 5 ans, et pourront faire l'objet en tout ou partie d'une révision en cours de période, après avis du Comité technique.

<u>Proposition de mise en place d'un dispositif « REZO POUCE » de la Communauté des Communes Aunis Sud et désignation d'un référent</u>

Madame Isabelle Proteau, 2^{ème} adjoint au Maire, présente ce dispositif qui permet, via une application après inscription, de trouver ou de proposer un trajet dans la Communauté des Communes, pour les administrés qui souhaitent utiliser un covoiturage de proximité.

Le Conseil n'est pas à ce jour convaincu de ce service et, avant de participer à ce dispositif, souhaite évaluer les habitants de la commune qui seraient intéressés.

Droit de préemption urbain

Déclaration d'intention d'aliéner l'immeuble situé « impasse du moulin » cadastré A 0574

Déclaration d'intention d'aliéner l'immeuble situé « route de la macre, Blaméré » cadastré D 0506 et D 0514

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de ne pas user de son droit de préemption sur ces immeubles.

Remerciements

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une carte de remerciements de la part d'une famille endeuillée suite à un courrier de condoléance qui lui a été adressé.

Informations complémentaires de Monsieur le Maire

Le projet éolien de Saint-Georges du Bois a été refusé par la Préfecture,

L'association « ACCA » suite à son assemblée générale du 2 juillet 2021 a informé Monsieur le Maire de son bilan financier correct.

Retrouvez l'intégralité du compte rendu affiché en mairie et sur le site internet Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 31 août 2021 à 19h45 en salle du conseil.

Rédaction et mise en page :

Les principales décisions du Conseil Municipal du 31 août 2021

Approbation du procès-verbal du Conseil du 8 juillet 2021

<u>Taxe foncière sur les propriétés bâties – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation</u>

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière en faveur des constructions nouvelles, addition de constructions, conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Il précise que le Conseil Municipal peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Monsieur le Maire expose les motifs conduisant à la proposition.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté 15 voix pour,

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 10 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Gestion du cimetière

Les tarifs du cimetière :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient d'effectuer une modification sur le règlement du cimetière et de rajouter l'information suivante « il convient de préciser que les personnes non résidants sur la commune doivent faire une demande écrite à Monsieur le Maire concernant leur souhait de réservation d'une concession dans le cimetière de Vouhé » et « Monsieur le Maire se réserve le droit de refuser cette demande en invoquant le manque de places disponibles dans le cimetière (décision du Conseil d'Etat du 5 décembre 1997).

Concession terrain, concession en espace cinéraire, concession de cases de colombarium

cinquantenaire renouvelable: 250 € pour les résidants de la commune

1 000 € pour les non résidants

Caveau provisoire : droit de séjour 500 € les 6 premiers jours puis 17 € par jour (3 mois maximum)

Exhumation et réinhumation : 300 €

Tarif location du local « bibliothèque » situé « Place de la Poste »

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la signature du contrat de location il convient de valider le montant du loyer à compter du 7 octobre 2021.

Le montant du loyer est proposé à 320 € par mois, révisable chaque année.

Le Conseil vote à l'unanimité le montant de 320 €.

Droit de préemption urbain

Déclaration d'intention d'aliéner l'immeuble situé « Moulin Godard » cadastré B 0431 – B 0586. Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption sur cet immeuble.

Rentrée scolaire

L'école élémentaire de la commune accueille 66 élèves cette année répartie en 3 classes de doubles niveaux. Le rectorat a décidé de fermer une classe pour cette année au vu du nombre d'élèves inscrits. L'enseignante Mme BOBINEAU a donc quitté notre établissement.

La commune a fait le choix de signer un contrat avec l'association « aide à l'emploi » à Surgères pour nous mettre à disposition un agent pour 14 h / semaine pendant la période scolaire et de 13 h la première semaine de chaque petites vacances. Un agent est intervenu fin août pour le grand nettoyage de l'école.

Monsieur le Maire demande au Conseil si l'achat d'un ou plusieurs purificateurs d'air est indispensable pour les locaux de l'école. Mme PROTEAU Isabelle, 2ème adjointe, l'informe que les agents qui procèdent à l'entretien régulier des locaux ouvrent les fenêtres et utilisent le nébuliseur de désinfection. Le Conseil réfléchit sur le sujet.

Commission animation-associations

Mme PROTEAU Isabelle, 2^{ème} adjointe, annonce au Conseil que lors de la réunion de la commission de ce jour, le bilan de la soirée du 13 juillet a été plus que positif.

Elle annonce que la commission souhaite réunir les associations intervenant dans la commune afin de se rencontrer et d'échanger ensemble sur l'animation du village. Une date a été proposée, le jeudi 23 septembre 2021 (à confirmer), les invitations vont être envoyées très prochainement.

Remerciements

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il a reçu, de la part de l'association APE VOUS ET LES PIRATES, des remerciements pour la confiance et le soutien de la commune.

Il annonce également au Conseil qu'il a reçu personnellement des remerciements suite à un courrier de condoléances envoyé par la commune à la famille de Monsieur Guy BRIAND qui nous a récemment quitté.

Questions diverses

Monsieur le Maire annonce au Conseil que le centre de méthanisation AUNIS BIO GAZ organise deux journées portes ouvertes les 24 et 25 septembre 2021. Contact auprès des organisateurs.

Mme LJUTOVAC Ketsia, Conseillère municipale, demande pourquoi le robinet extérieur sur le stade municipal n'est plus disponible et si la porte des toilettes extérieures va être remise en état. Monsieur le Maire l'informe qu'une fuite a été constatée et que la porte est en cours de réparation.

Mme DAVID Sophie, Conseillère municipale, informe le Conseil que lors du vide-grenier organisé par l'association « Vouhé en Fête », des personnes n'ont pas mis leur masque. Monsieur le Maire l'informe qu'il s'agit d'une minorité de personnes et que globalement les personnes ont respecté les consignes. Mme DIOT-BESNIER Brigitte, 1^{er} adjoint au Maire, rajoute que toutes les dispositions ont été prises par l'association et que chaque personne était responsable de son comportement personnel.

Mme DAVID Sophie ajoute également que son projet « nettoyons la nature » avec le centre LECLERC de Surgères est reporté puisqu'il n'y a plus de dates disponibles à ce jour.

Mme MONTERO Lucinda, Conseillère municipale, demande au Conseil s'il est possible de prêter la salle à l'association « COUNTRY de Surgères » afin d'y organiser une soirée entre adhérents. Monsieur le Maire accorde cette location. Une date doit être proposée par le secrétariat de la mairie.

Monsieur VACHE Mickaël, Conseillé municipal, demande s'il est possible de mettre un filet de protection sur le city stade du côté de la rue, ceci dans le but d'empêcher au maximum que les ballons se retrouvent sur la voie publique régulièrement.

Retrouvez l'intégralité du compte rendu affiché en mairie et sur le site internet Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 5 octobre 2021 à 19h45 en salle du Conseil

Le Curé: son cours et son histoire



Avec ses 45 km, il s'agit par sa longueur du troisième canal de Charente-Maritime, se classant après le canal de la Charente à la Seudre et le canal de Marans à La Rochelle.

Son bassin hydrographique dépend indirectement de celui de la Sèvre niortaise en raison de son implication étroite avec les nombreux canaux qui irriguent la partie méridionale du Marais Poitevin.

Ce petit fleuve côtier traverse en tout onze communes toutes situées dans le nord de la Charente-Maritime et formant un bassin hydrographique d'environ 250 km2. Trois communes sont localisées dans l'arrondissement de Rochefort qui correspond à la partie supérieure du Curé tandis que les huit autres communes situées dans l'arrondissement de La Rochelle, sont parcourues par le cours inférieur du fleuve qui prend ici le nom de canal du Curé.



Le Curé prend sa source dans la commune de Saint Georges du Bois. Il naît dans le hameau duquel il tire son nom, à 50 mètres d'altitude, et se dirige en direction de l'ouest où il traverse Saint Georges du Bois puis Vouhé. Jusque-là, son cours a l'apparence d'un mince ruisseau qui s'assèche dès le printemps et, ce, jusqu'à la fin de l'automne.

En prenant ensuite une direction nord-ouest, il prend les allures d'une rivière s'écoulant dans un vallon et étant grossi des eaux de plusieurs fontaines dont celles de *Bois-Fontaine* et de *Chizelle* et de quelques ruisseaux dont ceux de *Paizeau* sur sa rive gauche, et de *Saint-Bibien* sur sa rive droite. Tous ces petits émissaires sont situés dans la commune de Vouhé, le cours de la rivière se situe alors à une moyenne de 18 mètres d'altitude. Après avoir conflué avec le *ruisseau de Saint-Bibien*, son cours longe la partie méridionale du *Bois de Benon*. Ensuite, le Curé roule ses eaux au nord du village de Bouhet situé dans une large plaine marécageuse qui n'est déjà plus qu'à 10 mètres d'altitude. A l'époque, le débit du Curé sur Vouhé et Bouhet était assez important pour alimenter plusieurs moulins à eau dont *le Moulin Godard* à Vouhé et *le Moulin Besson* à Bouhet.

Par ailleurs, la partie supérieure du cours du Curé a fait l'objet d'une curieuse confusion géographique au XIXe siècle : la branche qui va de Saint-Georges-du-Bois jusqu'à Bouhet était appelée le *Bief de la Prée* tandis que l'autre branche qui contourne le village de *Poléon* et son château du XVIIe siècle passait pour être celle du cours principal du Curé. Cette erreur a été corrigée dans toutes les cartes géographiques modernes.

Après avoir drainé la commune de Bouhet, le Curé poursuit sa course en direction du nord-ouest et arrose la commune voisine d'Anais où ses eaux sont grossies sur sa rive gauche par celles du *Virson*. C'est alors que commence, au lieu-dit *le Gouffre*, le Canal du Curé dont l'altitude n'est plus que de 2 mètres. Le cours canalisé du Curé débute au nord-ouest du village d'Anais qui est édifié sur une petite colline peu élevée, d'une hauteur de 13 mètres, laquelle est enserrée par les *Marais de Fraise* au sud, *Marais de la Conche* au nord, *Communal d'Anais* au nord-ouest.

Le cours du Curé accueille également plus en amont les eaux de *la Roulière* elle-même grossie du « Ruisseau de l'Abbaye», qui arrose les communes de Benon et du Gué d'Alleré en aval. À cet endroit précis, situé dans la commune d'Angliers se trouve le site de l'ancien *Port-Bertrand* qui fut du Moyen Age jusqu'au début du XIXe siècle un lieu important pour le passage des habitants et des marchandises. En hiver, le franchissement du canal se faisait par bac tandis qu'en été, il se faisait à gué.

Après Angliers, le canal du Curé passe près du village de Nuaillé-d'Aunis puis entre dans la commune de Longèves et prend alors une direction ouest dès son entrée dans la vaste commune d'Andilly. Celle-ci correspondant à l'avant-dernière commune traversée avant de rejoindre l'océan dans la commune de Charron.

C'est dans la commune d'Andilly que le Curé a connu d'importants aménagements vers la fin du XVIIIe siècle (1773 à 1791). La construction de la *Bonde du Curé* a permis de réguler les eaux de ce petit fleuve côtier qui débordaient chaque hiver et inondaient régulièrement un vaste terrain marécageux appelé *Les Mares de Sérigny*. C'est notamment par l'intendant Guéreau de Reverseaux que s'achevèrent le chantier de construction du canal et les travaux d'assèchement du marais. Le canal s'étirait sur une longueur totale de 17 km en partant de la commune voisine de Longéres. Il porta jusqu'à la fin des années 1950, le nom de *Grand Canal d'Andilly* avant de prendre le nom que nous lui connaissons : *Canal du Curé*.





L'objectif de notre association créée en 2003 est d'assurer l'enseignement des Echecs afin de rendre ce sport accessible à tous. Nous bénéficions du Label CLUB FORMATEUR depuis 2013.

- Les Echecs favorisent mémoire (prévention reconnue dans la maladie d'Alzheimer), réflexion, imagination, concentration, maîtrise de soi, logique mathématique, esprit d'analyse et de synthèse.
- Grâce à ces différents atouts, le Ministère de l'Education Nationale (Convention Cadre signée le avec la Fédération Française du jeu d'Echecs) reconnaît la valeur éducative de ce sport « école de concentration et de maîtrise de la pensée, école de maîtrise de soi qui favorise l'apprentissage des règles et le respect d'autrui, et à ce titre participe de l'apprentissage de la citoyenneté ».

Les ateliers sont animés par Sreten LJUTOVAC, diplômé de la Fédération Française d'Echecs et salarié de l'Echiquier Surgérien. Il intervient avec tout le matériel nécessaire :

- Au club à Surgères (14 rue de la Garenne) :
 - o les mardis (18h30-19h30), les mercredis (16h-18h) pour des cours à destination des enfants
 - o les vendredis soirs et samedis après midi pour les adultes et enfants



Mais aussi dans différentes antennes rurales :



La première fut Vouhé (photo ci-contre dans les années 2010), nos aînés avaient d'ailleurs investi dans l'achat de jeux ! puis St Mard, St Saturnin et actuellement La Benate (Essouvert).

Ces soirées échecs ont pour objectif de faire venir parents et enfants afin de pouvoir prolonger le plaisir du jeu en famille à la maison.

- Nous visons également des publics spécifiques tels que les personnes handicapées dans les établissements spécialisés, les anciens des maisons de retraite. Par ailleurs, nous intervenons dans

les **services pédiatriques des hôpitaux** de Rochefort et La Rochelle depuis 2005 et à l'hôpital Marius Lacroix pour les personnes à handicap psychologique.

- Enfin nous travaillons avec les plus jeunes dans le cadre scolaire :
 - pendant les horaires scolaires dans les écoles primaires et collèges (publics et privés) de Vanneaux, St Hilaire La Palud, St Georges de Rex, Arçais... avec 8 à 10 séances par classe et une évaluation finale des compétences
 - en périscolaire dans les écoles primaires et collèges de Surgères → Les joueurs de l'école Jules
 Ferry et du collège Hélène de Fonsèque de Surgères ont ainsi pu se qualifier plusieurs années d'affilée pour les Championnats de France!
 - Dans les Centres de Loisirs pendant les vacances scolaires (Surgères, St Georges du Bois, St Germain de Marencennes, St Saturnin, Forges, Aigrefeuille, Vouhé). Cette action s'intègre dans le PEL de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Notre événement phare est le **Tournoi Rapide de Surgères** annuel qui rassemble chaque année plus de 100 jeunes et seniors, notamment des régions Poitou-Charentes, Aquitaine et Limousin, tous les 8 mai au Castel Park à Surgères. Le 6ème tournoi avait attiré 106 joueurs en 2014!



Et nous organisons aussi le championnat départemental jeunes tous les ans au mois de décembre au Club house de Vouhé (exemple en 2016)!



A votre disposition pour plus d'information au 06 37 38 25 05 ; <u>sreten.ljutovac@sfr.fr</u> et sur notre site internet !

A VOS MENINGES

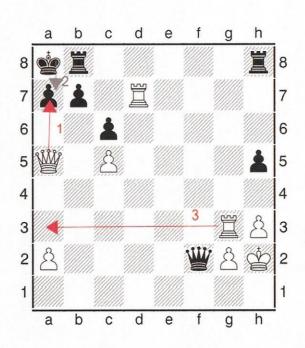
Les Blancs font mat en 2 coups!

g 8 8 7 7 6 6 5 4 3 3 2 2 1 d b a

Grille de septembre

2	6							
5	8	3			9		1	
	4				8	9		3
	9			4		1	5	
6								9
	7	1		3			2	
9		5	6				7	
	1		7			2	9	5
							4	1

Solution de juillet :



6.	3	1	2	9	7	5	8	4
4	8	2	6	5	1	9	3	7
5	9	7	8	4	3	1	6	2
9	4	6	5	1	2	3	7	8
8	1	3	7	6	4	2	5	9
7	2	5	3	8	9	6	4	1
1	6	9	4	7	5	8	2	3
2	7	8	9	3	6	4	1	5
3	5	4	1	2	8	7	9	6

Solution du mois de juillet

Les blancs font MAT en 2 coups 1.Dxa7+ Rxa7 2.Ta3#